



ville de
Saint-Gabriel

Aux personnes concernées

AVIS PUBLIC

Budget 2025

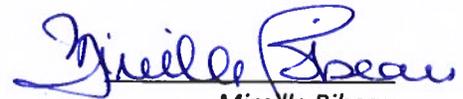
AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée;

QUE conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptera son budget pour l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 lors de la séance extraordinaire tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil située au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel.

QUE conformément aux dispositions de la même Loi, les délibérations du conseil et la période de questions ne porteront que sur le budget de l'année 2025 et sur le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027.

Les citoyens et citoyennes désirant soumettre des questions aux élus municipaux concernant le budget ou le programme triennal d'immobilisations pourront le faire par courriel à l'adresse mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 3^e jour du mois de décembre 2024.


Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, MIREILLE BIBEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 3 DÉCEMBRE 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.


Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière